

401

DA6

Projet d'implantation d'une ferme aquacole
terrestre en recirculation intensive dans la MRC de
Pontiac par Samonix

6211-12-020

Capsule d'information

Surveillance, suivi et mesures d'urgence



SAMONIX

Objectifs de la surveillance et du suivi

- Assurer le respect des lois et règlements
- Assurer le respect des conditions d'autorisation
- Assurer le respect des engagements pris par Samonix
- Vérifier l'application des mesures d'atténuation et de compensation
- Intervenir rapidement lorsqu'une non-conformité ou un incident survient

Surveillance en construction

- Municipalité avisée de l'échéancier des travaux prévus
- Formation et sensibilisation des travailleurs aux mesures à mettre en place
- Présence d'un surveillant en environnement
- Mesures d'atténuations appliquées pour réduire les impacts
- Plan d'intervention en cas d'incident et divulgation aux autorités responsables
- Éléments surveillés:
 - Gestion des produits, carburants et matières résiduelles
 - État de la machinerie et prévention des déversements
 - Contrôle de l'érosion et des sédiments
 - Relocalisation des mulettes et réalisation du forage directionnel
 - Délimitation des aires de travail et protection des milieux naturels
 - Sécurité, circulation et émissions de poussière

Suivi en opération

- Surveillance des équipements en continu
- Entreposage des matières conformes aux exigences (MD, MR, etc.)
- Mécanismes de réception et de traitement des plaintes
- Plusieurs registres tenus :
 - Registre de suivi de la qualité des rejets et de la conformité aux OER
 - Registre des produits chimiques, médicaments et désinfectants utilisés
 - Registres de production (aliments, boues, etc.)
 - Registre des plaintes, préoccupations et mesures correctives
 - Registre des suivis environnementaux transmis aux autorités, lorsque requis

Suivi des **Objectifs Environnementaux de Rejet**

- Les OER ont été établis par le MELCCFP selon une production de 12 000 tonnes de saumon annuellement et un débit à l'effluent de 2 372 m³/jour
- Le pH de l'effluent devra se situer entre 6 et 9,5
- Un échantillonnage hebdomadaire de l'effluent
- Une analyse mensuelle de la toxicité aiguë à l'effluent final
- Un suivi trimestriel de la toxicité chronique

Suivi des Objectifs Environnementaux de Rejet

Contaminant	Usages	Concentration allouée (mg/l)	Charge allouée (kg/d)	Période d'application
DBO ₅	CVAC (Critère de vie aquatique chronique)	≥ 70 ⁽¹⁾	---	Année
MES	CVAC (Critère de vie aquatique chronique)	≥ 70 ⁽¹⁾	---	Année
Phosphore total (mg/l – P)	Eutrophisation	1	2,5	15 mai - 14 novembre
Azote ammoniacal (mg/l-N)	Valeur aiguë finale à l'effluent	22 ⁽²⁾	---	1 ^{er} juin - 30 novembre
		30 ⁽²⁾	---	1 ^{er} décembre - 31 mai
Nitrates	CVAC (Critère de vie aquatique chronique)	> Tox aiguë ⁽³⁾		Année (Suivi)
Fer	CVAC (Critère de vie aquatique chronique)	> Tox aiguë ⁽³⁾		Année (Suivi)
Sulfates	CVAC (Critère de vie aquatique chronique)	> Tox aiguë ⁽³⁾		Année (Suivi)
Acide acétique	CVAC (Critère de vie aquatique chronique)	> Tox aiguë ⁽³⁾		Année (Suivi)
Chlorures	CVAC (Critère de vie aquatique chronique)	> Tox aiguë ⁽³⁾⁽⁴⁾		Année (Suivi)
Bromates	CPCO (Critère de la prévention de la contamination de l'eau et des organismes)	0,4	0,92	Année
Toxicité aiguë	Valeur aiguë finale à l'effluent	1 UTa ⁽⁵⁾	---	Année

Prévention des incidents

Systèmes de sécurité

- surveillance automatisée et alarmes
- dispositifs d'arrêt d'urgence
- capteurs de détection (incluant l'ammoniac)

Continuité des opérations

- équipements redondants
- génératrices de secours
- panneaux solaires

Gestion préventive

- entretien programmé
- contrôle des accès

Interventions en cas d'incidents

- Formation des employés
- Équipements d'intervention
- Application du plan de mesure d'urgence selon l'événement survenu
 - fuite ou déversement
 - panne de systèmes de filtration, pompes ou équipements électriques
 - maladie ou contamination biologique
 - incendie
 - urgence médicale ou blessure
- Intervenants impliqués selon le type d'événement (policiers, pompiers, Urgence-Environnement, etc.)

Risque négligeable pour la population :

- de la nature des activités prévues
- de la localisation du site (parc industriel), loin des résidences
- des mesures de suivi et d'intervention rapide prévues

Mesures en cas de bris d'équipements

Détection

- Surveillance automatisée des systèmes
- Alarmes et capteurs de détection

Mise en sécurité

- Arrêt de l'alimentation des poissons lorsque requis
- Activation des procédures du PMU
- Maintien des fonctions essentielles

Équipements redondants

- Génératrices de secours
- Systèmes de relève

Intervention

- Réparation ou remplacement des équipements défectueux
- Communication avec les autorités lorsque nécessaire

Retour à la normale

- Vérification du fonctionnement des installations
- Rapport d'incident et mesures correctives